



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20240205-BUR-AG-24-005B-DE  
Date de télétransmission : 27/02/2024  
Date de réception préfecture : 27/02/2024

**CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA**

*Bureau du 5 Février 2024*

**DELIBERATION DU BUREAU**

**DE LA**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

**OBJET : : Réalisation d'un Contrat de Prêt PSPL - Prêt Relance Verte d'un montant total de 900.000 € (neuf cent mille euros) auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement des travaux relatifs à l'installation de 60 conteneurs de tri des déchets sur l'agglomération de Bastia**

L'an Deux Mille vingt-quatre, le 15 janvier à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

**PRÉSENTS** : Leslie PELLEGGRI, Jean-Charles LEONARDI, Jean-Louis MILANI, Gérard ROMITI, Pierre SAVELLI, Michel ROSSI, Louis POZZO DI BORGO, Serge LINALE, Marie-Hélène PADOVANI

**ABSENTS** : Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Jean-Jacques PADOVANI, Emmanuelle de GENTILI

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Votants : 9

Pour : 9

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

**OBJET : : Réalisation d'un Contrat de Prêt PSPL - Prêt Relance Verte d'un montant total de 900.000 € (neuf cent mille euros) auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement des travaux relatifs à l'installation de 60 conteneurs de tri des déchets sur l'agglomération de Bastia**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu les articles L2122-22 al.3 ; L5211-1 ; L5211-2 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau notamment la réalisation d'emprunts destinés à la réalisation des investissements dont le programme a été approuvé par le Conseil et qui sont prévus au budget ainsi que tous les actes et opérations financières nécessaires à la gestion de ces emprunts ;

Considérant les dépenses d'investissement figurant au budget 2023 du Budget Collecte des déchets ;

Considérant la nécessité de recourir à l'emprunt pour financer les travaux d'investissement s'y référant ;

Considérant l'inscription de la recette relative à l'emprunt sur le Budget Collecte au chapitre 16 ;

Vu le dossier de consultation établi pour solliciter différents organismes bancaires ;

Considérant qu'au terme de la consultation et de la négociation qui a suivi, un rapport d'analyse a préconisé de retenir la proposition finalisée présentée par la Caisse des dépôts et Consignations pour le projet de travaux relatif à l'installation de conteneurs de tri de déchets sur l'Agglomération de Bastia ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

#### **APPROUVE (A l'unanimité)**

La proposition finalisée présentée par la Caisse des dépôts et Consignations ;

#### **DECIDE**

De contracter auprès de la Caisse des dépôts et Consignations un contrat de prêt composé d'une ligne de prêt pour un montant total de 900 000 d'euros (neuf cent mille euros) pour le financement des travaux relatifs à l'installation de conteneurs de tri de déchets sur l'Agglomération de Bastia, suivant les caractéristiques financières comme ci-dessous indiqué :



**OBJET : : Réalisation d'un Contrat de Prêt PSPL - Prêt Relance Verte d'un montant total de 900.000 € (neuf cent mille euros) auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement des travaux relatifs à l'installation de 60 conteneurs de tri des déchets sur l'agglomération de Bastia**

Caractéristiques financières :

**Ligne du Prêt :** PSPL – Prêt Relance Verte

**Montant :** 900 000 € (neuf cent mille euros)

**Durée de la phase de préfinancement :** 12 mois

**Durée d'amortissement :** 25 ans

**Périodicité des échéances :** *Semestrielle*

**Index :** Livret A

**Taux d'intérêt actuariel annuel :** Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,4 %

**Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance :** en fonction de la variation du taux du LA

**Amortissement :** échéance et intérêts prioritaires

**Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt :** autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

**Remboursement anticipé :** autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

**Typologie Gissler :** 1A

**Commission d'instruction :** 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt (540€).

**AUTORISE**

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



**LE PRESIDENT**

Louis POZZO DI BORGO